



Compte Rendu du CTS du 03/02/2021

Le Mercredi 03 Février 2021, un comité technique de sécurité a eu lieu en présence de Monsieur le Directeur et de ses représentants, du service des agents et de vos représentants **Force Ouvrière**.

Il a été émis lors de ce CTS :

- Une déclaration liminaire a été émise par **Force Ouvrière** suite à la demande des agents de la brigade mineure, pour une augmentation du temps de travail de 11h45 à 12h15.

En effet, ces derniers souhaitent abandonner les coupures (7h-18h45 / 6h45-18h30) pour des journées complètes de 12h15 en petite et grande semaine comme toutes autres brigades.

- Un fort absentéisme se fait ressentir au sein de la détention, ce qui entraîne des difficultés sur la prévision des plannings mais aussi la couverture des postes centrales d'hébergement (PCH).

Par exemple, au mois de décembre 2020, **167 absences injustifiées** selon le directeur. **Force Ouvrière** s'interroge sur les causes d'une telle situation qui n'est pas que de la seule responsabilité des agents mais est sûrement la résultante de dysfonctionnements et d'usure professionnelle des agents.

La durée de volante a été évoqué mais il est impossible de la réduire du fait de l'absentéisme. **Force Ouvrière** a demandé des agents supplémentaires pour la brigade PEP/PCI/QD afin de soulager et garantir la sécurité de ces postes sensibles, mais au vue de l'organigramme actuel cela n'est pas envisageable pour le moment. Pour **Force Ouvrière**, il est grand temps qu'une révision à la hausse de cet organigramme, autrement dit une hausse des personnels alloués au fonctionnement de notre établissement, soit enfin engagé, **c'est le meilleur levier contre l'absentéisme selon nous !**

- Une révision des notes de service (organisation de la distribution des cantines, ramassage du linge, fonctionnement des portails à la PEP, missions des auxiliaires d'étages, affichage sur les personnes détenues isolées) des fiches de postes ; les fiches réflexes, le Plan Opérationnel Interne (POI), le Plan Particulier d'intervention (PPI) a été exigé pour le bon fonctionnement de l'établissement



Compte Rendu du CTS du 03/02/2021(suite)

·Un renouvellement du matériel tel que les batteries de Motorola, un changement des œilletons défectueux, une remise à l'heure des stentofons dans les bâtiments, la remise en place du logiciel Antigone ont fait l'objet d'un débat nourri et défendu par **Force Ouvrière**.

·Nous avons **Force Ouvrière** exposé l'idée de renforcer le pôle écrou/ le vestiaire, du fait de la quantité importante d'entrants le week-end.
De plus, un renforcement permanent du pôle écrou avec 2 agents supplémentaires a été soumis à la direction au vue de leur surcharge de travail.

·**Force ouvrière** a exposé le fait que le quartier arrivant au bâtiment D pose problème, notamment pour la mise en place des promenades. Il nous a été rappelé que cette situation était provisoire en raison de la crise sanitaire.
De plus, nous avons dénoncé que le quartier jeune majeur était **un échec total** avec un effectif de 7 personnes détenues concernées sur l'aile Nord et aucunes activités.

·**Un contrat a été signé en Août 2020 avec la CDC pour nos futurs logements.**

!!!! A Noté, une future réunion se déroulera mi-février pour la charte des temps !!!!

Force Ouvrière toujours à vos côtés, le bureau local le 08/02/2021.